

**MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 25

Date de convocation :

21/04/2026

Date d'affichage :

22/04/2026

Numéro : 24/2026

Le 27 avril 2026, à dix-huit heures et trente minutes, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Maire.

Présents : Bernard DELBRUEL, Yves MONTEILLET, Françoise CHINCHOLLE, Nassera ABADLIA, Olivier LEBRUN, Patrizia DRY, Francis ALARY, Martine DELEUZE, Christian DUMAY, Laurence GUIRAUD, Laurent JEANNIN, Franck GARRIC, Liliane ESPIE, Robin COT, Inès LEBAILLY, David POUTRAIN, Maxime FONTANILLE, Bénédicte LEYMARIE Ghislain PELLIEUX, Jérôme SABRIE, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Alain CANAC, Sophie SANCHEZ, Denis ROUQUETTE.

Absents excusés représentés : Carole SEGURA (Bernard DELBRUEL).

Absents excusés non représentés :

Absents non excusés non représentés : Patricia COMBETTES, Jean-Claude RAFFANEL.

Secrétaire de séance : Françoise CHINCHOLLE.

DESIGNATION DES DELEGUES DU CNAS

Dans le cadre de sa politique d'action sociale en faveur du personnel communal, la commune adhère au Comité national d'action sociale (CNAS) depuis la délibération n°77/2007 du 29 novembre 2007.

Le CNAS, association nationale à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. Il propose à ses bénéficiaires un ensemble de prestations dans les domaines de l'action sociale, des loisirs, de la culture, des vacances et de l'accompagnement solidaire qu'il fait évoluer chaque année afin de mieux répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

À la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation du délégué représentant le collège des élus. Il est également proposé de confirmer le représentant du collège des agents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la délibération n°77/2007 du conseil municipal du 29 novembre 2007 portant adhésion au CNAS,
- Vu la convention d'adhésion au CNAS,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

▪ DÉSIGNE :

- Mme **Françoise CHINCHOLLE** en tant que délégué(e) du collège des élus au CNAS.
- Mme **Nathalie CALMELS** en tant que délégué(e) du collège des agents.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Bernard DELBRUEL

La Secrétaire de séance,
Françoise CHINCHOLLE

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 27/04/2026



ID : 081-218101442-20260427-DELIB_24_20236-DE